

Céline Saint-Pierre, sociologue

(1978)

**“ Aperçu historique du mouvement
ouvrier au Québec : 1827-1976 ”**

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Céline Saint-Pierre, sociologue

“ **Aperçu historique du mouvement ouvrier au Québec : 1827-1976** ”

Une édition numérique réalisée à partir de l'article de Céline Saint-Pierre, “ **Aperçu historique du mouvement ouvrier au Québec : 1827-1976** ”. Un article publié dans la revue **Politique aujourd'hui**, Paris, no 7-8, 1978, pp. 109 à 123. [Dossier: Québec: de l'indépendance au socialisme].

Autorisation accordée par Mme Saint-Pierre le 14 juillet 2003.

Professeure de sociologie à l'Université de Québec à Montréal, en 1978.

Céline Saint-Pierre est sociologue et directrice du développement
Chaire Fernand-Dumont sur la culture
INRS Urbanisation, Culture et Société



Celine.Saint-Pierre@INRS-UCS.Uquebec.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 18 décembre 2003 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

1. [Les origines du mouvement ouvrier 1826-1900.](#)
2. [Consolidation du mouvement syndical les Unions Internationales et le syndicalisme catholique : 1900 - 1930.](#)
3. [La crise de 1929, la seconde guerre mondiale et la période duplessiste de « la grande noirceur » : 1930 - 1960. De nouveaux défis se posent au mouvement syndical.](#)
4. [Le mouvement syndical dans le contexte de la Révolution tranquille de 1960 et de la récession économique des années 70.](#)

“ Aperçu historique du mouvement ouvrier au Québec : 1827-1976”

1. Les origines du mouvement ouvrier : 1826-1900.

[Retour à la table des matières](#)

L'histoire des luttes menées par le prolétariat canadien remonte au XVIII^e siècle. Charles Lipton ¹ rapporte que « dès 1778, un représentant de la North West Fur Trading Company fit parvenir au gouverneur du Canada, Sir Guy Carleton, un mémoire lui demandant de prendre toutes dispositions pour empêcher les travailleurs (voyageurs et canoteurs) de quitter leur emploi et d'aller ailleurs chercher de meilleurs salaires. À l'époque, semble-t-il, les travailleurs spécialisés étaient fort recherchés par l'industrie de la fourrure qui en avait grand besoin. Les salaires étaient à la hausse et ils profitaient de cette circonstance pour changer assez souvent d'emploi. Le 3 août 1774, ils firent grève pour un relèvement de salaires au lac La Pluie. Ils échouèrent et leurs dirigeants perdirent leur emploi. » ².

¹ Lipton, Charles, *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec, 1827-1959*. Montréal: Éditions Parti-Pris 1976, 500 pages, p. 9.

² Innis, H.A., *The Fur Trade in Canada*, New Haven, 1930, p. 221.

Le capitalisme prenant son expansion au Canada surtout au XIXe siècle, c'est pendant cette période que nous assistons à la formation plutôt lente du prolétariat, composé surtout d'Irlandais, d'Écossais, et d'Anglais. Parallèlement, les premiers syndicats se mettent sur pied à travers le Canada. Au Québec, le premier syndicat est fondé en 1827, il s'agit de la « Société Typographique de Québec » ; En 1850, 85% des Québécois vivent encore à la campagne. Il semble que les Canadiens-français manifestent peu d'intérêt pour les emplois salariés et qu'ils laissent aux Irlandais, les tâches de manœuvres. En 1860, la situation commence à se modifier avec le développement de l'industrie manufacturière. La main-d'œuvre locale tend à occuper une place plus importante dans les emplois créés par l'industrie. Plusieurs syndicats vont s'organiser pendant la période allant de 1830 à 1870 dans les métiers suivants : imprimeurs, charpentiers et menuisiers de Montréal, débardeurs du port de Québec, bateliers, toueurs de bois et charpentiers de navire de Québec, mouleurs de fer de Montréal, cigariers. Tous ces syndicats naissent dans la clandestinité et en vertu du Droit Commun, ils sont considérés comme illégaux. C'est ce qui explique qu'officiellement, les premiers syndicats n'affichent que des objectifs de secours mutuels en cas d'accidents de travail, de maladie ou de décès. Cependant, des conditions de travail et de salaire acceptables font déjà partie des revendications. Ce n'est qu'en 1872, à la suite d'une manifestation de 10.000 travailleurs à Toronto, qu'une loi d'urgence est votée par le Gouvernement canadien, reconnaissant, de facto, l'existence des syndicats et le droit de grève. Il faudra attendre jusqu'en 1898 pour que la Cour Suprême du Canada force les tribunaux québécois à sanctionner la loi de 1872.

Jusqu'en 1860, les syndicats s'organisent sur une base locale, par métiers, et ils demeurent indépendants les uns des autres. Les unions internationales (américaines) font une percée au Québec à cette époque et tentent de regrouper les travailleurs des États-Unis et du Canada. Le marché du travail est nord-américain et plusieurs canadiens-français traversent les frontières pour aller travailler aux États-Unis et y habiter. Ils forment la communauté franco-américaine dont les membres vont aller en se multipliant jusque dans les années 1920. « Mêmes patrons, mêmes syndicats » proclameront les représentants de ces unions au Québec et au Canada.

Allant à l'encontre du regroupement syndical sur la base du métier, Méderic Lanctôt fonde en 1867, « La Grande Association », dont l'objectif est de regrouper tous les ouvriers quel que soit leur métier. Cette association regroupera 22 des 34 syndicats de métiers existant à Montréal. Les objectifs de cette organisation visent le développement d'entreprises québécoises et de coopératives afin « de sauver la nationalité canadienne-française ». Elle récla-

mera des mesures pour enrayer l'émigration des ouvriers du Québec vers les U.S.A.

La cause des problèmes ouvriers, selon Lanctôt, « c'est l'organisation de la production en fonction des seuls intérêts des capitalistes. C'est l'absence de justice sociale qui provoque les révoltes populaires en Europe. Ici, il est encore temps d'éviter cette calamité : que les ouvriers s'unissent et fassent valoir leurs droits auprès de la classe des capitalistes. Car puisque le capital est associé au travail dans la production, pourquoi ne le serait-il pas aussi dans le partage des profits et l'organisation de la société ? »³. Malgré une courte durée d'une année, cette Association aura laissé des traces importantes chez les travailleurs.

Parmi les organisations syndicales qui auront occupé une place importante dans la période des débuts du syndicalisme, il faut mentionner les Chevaliers du Travail⁴, dont l'organisation est fondée en 1869 aux États-Unis, dans la clandestinité : ils constitueront en 1886, la force ouvrière la plus importante dans ce même pays. Sortis de la clandestinité en 1881, ils tiennent leur première assemblée au Canada à cette date. Au Québec, les Chevaliers du Travail s'implanteront surtout à Montréal. Bien après leur déclin aux États-Unis, déclin que l'on situe aux environs de 1892, les Chevaliers du Travail continueront à être actifs à Montréal jusqu'en 1902. Une lutte intense s'engage alors entre les Chevaliers du Travail et l'Église Catholique. Les évêques recourent au Vatican pour demander la condamnation de l'organisation des Chevaliers du Travail, condamnation que le Saint Siège prononcera en septembre 1884 mais qui ne semble pas avoir eu beaucoup d'effet sur l'activité des Chevaliers. Entre 1882 et 1902, les Chevaliers fondent 64 « assemblées » (syndicats) regroupant, sur la base du quartier, des travailleurs de métiers, des artisans et des ouvriers non-spécialisés. Les Chevaliers débordent dans leurs revendications celles qui sont liées uniquement aux salaires et au nombre d'heures de travail; ils revendiqueront entre autre la nationalisation ou municipalisation des services publics, l'impôt progressif, l'accès à l'instruction pour tous les citoyens, l'égalité des sexes, des races et des religions dans le travail, la journée de 8 heures, l'abolition du travail des enfants. Ils parviendront à faire voter en 1885 la première loi ouvrière au Québec : la loi des manufactures. C'est eux qui vont fonder, en 1886, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, première centrale syndicale canadienne. Cette même année,

³ Lanctôt, Méderic *L'Association du Capital et du Travail*, Montréal, Wilson, 1872, 5 pages.

⁴ Harvey, Fernand, *Les Chevaliers du Travail, les États-Unis et la société québécoise, (1882 1902)* in Harvey, Fernand : *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*. Montréal : Éditions du Boréal Express, 1973.

l'American Federation of Labor (A.F.L.) est fondée aux États-Unis. Cette organisation syndicale va supplanter les Chevaliers du Travail en 1900. Axée sur la défense exclusive des intérêts des ouvriers de métiers, l'A.F.L. ne syndique pas les femmes, ni les gens de couleurs. Les Unions Internationales regroupées dans l'A.F.L. ont tous les pouvoirs. Elles initieront et développeront les outils du syndicalisme : la négociation collective, la grève, le boycottage, le piquetage, l'étiquette syndicale et le fonds de grève destiné à aider financièrement les travailleurs en grève. Mais, alors que les Chevaliers du Travail avaient eu tendance à respecter l'autonomie de l'organisation des travailleurs du Québec par rapport à celle des États-Unis, l'A.F.L., quant à elle, ne tient compte aucunement de cette dimension. Son implantation au Québec a donc pour effet d'américaniser les syndicats. Pour l'A.F.L., les frontières entre les États-Unis et le Canada, ne sont « qu'une illusion exploitée par des nationalistes réactionnaires ». La majorité des syndiqués du C.M.T.C. est contrôlée par l'A.F.L. À partir de cette date, le syndicalisme américain aura une emprise croissante sur les travailleurs québécois et canadiens, emprise qui sera combattue par les syndicats catholiques dont la centrale sera mise sur pied en 1921.

Pendant cette période, les Chevaliers du Travail proposent la formation d'un parti ouvrier lié aux organisations syndicales. Les militants des unions internationales votent une proposition visant à la fondation du premier parti ouvrier au Québec. Les premiers socialistes canadiens forment des sections du Parti Socialiste Ouvrier (Socialist Labor Party) fondé aux États-Unis. Ils diffusent leur premier programme en 1894, dans lequel ils proposent la prise du pouvoir politique par les travailleurs, le contrôle des ressources naturelles, la propriété publique des services comme les transports et les communications, la réduction des heures de travail et la protection des ouvriers.

C'est donc dans ce contexte de l'industrialisation capitaliste que le mouvement ouvrier prend racine au Québec. Les tentatives d'organisation des travailleurs sur une base nationale seront vite contrecarrées par l'implantation rapide et massive des unions internationales américaines. Les orientations idéologiques seront partagées entre le radicalisme politique lié à la nécessité de former un parti ouvrier d'une part et, d'autre part, le syndicalisme de négociation ou gompérisme axé sur les revendications immédiates telles la réduction des heures de travail et l'augmentation des salaires. L'implantation de l'A.F.L. ne s'est pas faite sans heurts. Plusieurs syndicalistes nationalistes présentent en septembre 1897, lors de la réunion annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, une proposition à l'effet que le nom de la Centrale soit changé pour celui de Fédération Canadienne du Travail. Les nationalistes sont battus, la majorité des travailleurs invoquant les avantages

matériels et financiers que leur vaut l'affiliation à l'American Federation of Labor. C'est une victoire des unions internationales au sein des syndicats canadiens. C'est pour lutter contre cette emprise américaine, que sera fondé le Congrès National des Métiers et du Travail du Canada auquel se joindra en 1903, le Conseil National des Métiers et du Travail de Montréal. En 1908, le Congrès change de nom pour celui de Fédération Canadienne du Travail; celle-ci se joindra, en 1927 au Congrès Pancanadien du Travail, fondé cette même année.

2. Consolidation du mouvement syndical les Unions Internationales et le syndicalisme catholique : 1900 - 1930.

[Retour à la table des matières](#)

Le Québec connaît un net accroissement de la population urbaine - elle passe de 33,5% à 56,01% entre 1891 et 1921. Quant à la population active, elle augmente de 11,7% entre 1891 et 1901 et de 30,5% entre 1921 et 1931. En 1911, la population syndicale compte pour 2,2% de la population active totale alors qu'en 1921, ce pourcentage est de 11,4%⁵. La première décennie est marquée par le décollage économique et l'industrie manufacturière multiplie par cinq la valeur de sa production. Le développement économique du Québec est fondé sur l'industrie légère (e.g. textiles) à forte intensité de main-d'œuvre et sur des industries axées sur l'exploitation de richesses naturelles : pâtes et papier, hydro-électricité, électroménager et mines. Cette période connaît aussi une forte pénétration de capitaux étrangers d'abord britanniques puis, massivement, américains. L'économie du Canada devient une économie intégrée à celle des États-Unis.

Près des deux-tiers des ouvriers vivent dans un état de pauvreté, ce qui a comme conséquence, entre autres, d'amener femmes et enfants sur le marché du travail. En 1927, les femmes comptent pour 27% de la main-d'œuvre active et reçoivent un salaire équivalent à la moitié de ce que gagnent les hommes pour un nombre d'heures de travail variant de 48 à 60 heures par semaine. Quant au salaire horaire, il correspond à l'équivalent de 1/2 franc à deux francs

⁵ Ces statistiques sont rapportées dans Maheu, Louis, *Problème social et naissance du syndicalisme catholique* in Harvey, Fernand, op. cit., p. 120.

(correspondance établie selon la valeur du franc cette année). Les travailleurs se répartissent dans les secteurs suivants cités par ordre d'importance quant au nombre de travailleurs embauchés : bois, vêtement, transport, cuir, papier, textile, fer et acier, alimentation. Ils se syndiquent sur une base de métier et les syndicats s'implantent surtout parmi les ouvriers qualifiés et serai-spécialisés. En 1929, 12% de la main-d'œuvre est syndiquée.

Cette période est surtout marquée sur le plan syndical par la fondation d'une nouvelle centrale syndicale : la Confédération des travailleurs catholiques et canadiens (C.T.C.C.), l'actuelle Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N.). En réaction à l'importance croissante des unions internationales (C.A.F.L.) au Canada et au Québec, ce mouvement de syndicalisation apparaît une dizaine d'années avant la première guerre mondiale. Fortement inspirés de la doctrine sociale de l'Église véhiculée surtout par les Encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, les promoteurs du syndicalisme catholique lui donneront des bases religieuses et nationales. Plusieurs cercles d'études sont mis sur pied, et les ouvriers sont appelés à discuter de problèmes ouvriers dans le contexte de la morale catholique en se référant à la doctrine sociale de l'Église.

« Par souci de ne pas contrecarrer le plan de Dieu, on s'éleva contre toute revendication ouvrière injustifiée, qui visait à nier une loi naturelle irréductible : l'inégalité des classes sociales. Cette reconnaissance officielle des classes sociales ne supposait pas qu'on adhérât au principe de la lutte des classes. D'ailleurs, on pensait bien qu'il était relativement impossible de trouver au Canada français, traditionnellement homogène et issu d'un seul tronc commun, quelques traces de castes ou de classes sociales. Les difficiles relations entre le capital et le travail supposaient une recherche de l'harmonie par le biais de la charité et de la justice. Dès lors, la grève ne pouvait être déclenchée qu'en tout dernier ressort et encore si elle satisfaisait à certaines exigences qui en limitaient singulièrement l'application. La solution aux conflits devait être recherchée par la conciliation et l'arbitrage. On préconisa aussi la mise sur pied de comités conjoints pour favoriser l'établissement des conditions de travail, la conciliation et l'arbitrage, le règlement des difficultés... Il n'était pas rare que les syndicats proposent aux patrons de ne pas quitter le travail, de régler leurs difficultés par l'entente, de fournir des ouvriers compétents et non membres des unions internationales si, de leur côté, ils s'engageaient à accorder la préférence aux syndicats catholiques, à ne pas fermer l'atelier en cas de difficultés et à régler les conflits d'intérêts par l'arbitrage. »⁶.

Ceci décrit bien, à mon avis, les orientations de base de la C.T.C.C. à ses origines. Par la défense de l'identité nationale et religieuse des ouvriers, la C.T.C.C. se donnait comme objectifs de combattre vigoureusement le caractère américain et neutre (a-religieux) des unions internationales. A partir de ce moment, de violents affrontements vont marquer les relations entre les unions internationales et les syndicats catholiques. Alors que les unions

⁶ Maheu, Louis, op. cit., p. 132.

internationales s'engageaient dans une pratique syndicale complètement intégrée au développement industriel de type capitaliste, le syndicalisme catholique naissait de la pratique de l'Église visant à étendre son pouvoir sur les rapports capital/travail et à s'approprier la fonction de légitimation de ces rapports. Cependant, cela traduisait simultanément une nécessité ressentie par les travailleurs francophones du Canada de se regrouper sur une base nationale, laquelle allait se révéler être, dans la pratique, essentiellement québécoise. Quant au syndicalisme organisé sur une base canadienne, il allait se consolider par la formation, en 1927, du Congrès pancanadien du travail, le C.M.T.C. demeurant fortement dominé par les Unions Internationales, comme nous le disions précédemment.

Plusieurs grèves ont marqué cette période. Axées principalement sur la lutte pour la reconnaissance syndicale, la hausse des salaires et la réduction du nombre d'heures de travail, les plus importantes d'entre elles ont lieu dans le textile : entre 1900 et 1908, par exemple, 40 grèves et lock-out sont déclenchés. Ce qui conduit le Gouvernement fédéral à former une Commission royale d'enquête sur « les conflits de travail dans les filatures de coton au Québec ». Dans l'industrie du vêtement, principalement chez les travailleurs de l'aiguille, un syndicalisme très combatif se développe sur une base industrielle. La majorité des grèves de cette période, comme de la période qui suivra (1930-1945) seront conduites par les unions internationales.

Il ne faut pas oublier la mise sur pied, pendant cette période, d'organisations syndicales d'orientation anarcho-syndicaliste. Fondé en 1905, aux U.S.A., « l'Industrial Workers of the World » (I.W.W.) donnera naissance, en 1919, dans l'Ouest canadien, à l'« One Big Union » (O.B.U.) ; ces deux organisations syndicales de gauche auront très peu d'influence au Québec.

Au plan politique, le mouvement ouvrier est surtout animé par le courant travailliste, dont le Parti Ouvrier constitue l'émanation principale, et les courants communiste et socialiste représentés respectivement par le Parti Communiste canadien fondé en 1921 et le Parti socialiste du Canada. Le Parti Ouvrier s'implante surtout à Montréal et en tant que parti réformiste, « il ne condamne pas le système capitaliste et ne reconnaît pas la lutte entre les représentants du Capital et les ouvriers comme fondements de ce système. Cependant, ses objectifs politiques se situent en opposition avec les intérêts de la bourgeoisie libérale et du clergé de cette époque »⁷. Son programme est très apparenté à celui des Chevaliers du Travail, tout comme sa base

⁷ Voir à ce sujet, « L'action politique des ouvriers québécois » (fin du XIXe siècle à 1919) produit par le Groupe de chercheurs de l'Université du Québec à Montréal sur l'histoire des travailleurs québécois. Montréal : P.U.Q. 1976, p. 21.

d'organisation qui repose sur les clubs ouvriers apparus, depuis 1890, dans plusieurs quartiers de Montréal. Le Parti Ouvrier tentera, tant bien que mal, de s'étendre à travers le Québec pour disparaître en 1929. La section francophone du Parti Socialiste est dirigée par Albert Saint-Martin dont l'action principale sera d'organiser des manifestations de chômeurs à Montréal. Celui-ci a joué un rôle important dans la fondation de l'Université Ouvrière vouée à la formation politique des travailleurs militant au sein du Parti

Communiste. Le Parti Communiste canadien se fera surtout connaître au Québec à travers la « Ligue d'Éducation Syndicale » vouée surtout au travail de propagande et la « Ligue d'Unité Ouvrière » qui lui succédera et qui, en tant que centrale syndicale, animera plusieurs grèves entre 1929 et 1935. Dans les années 30, le Parti Communiste canadien jouera un rôle politique et syndical important au Canada et au Québec.

3. La crise de 1929, la seconde guerre mondiale et la période duplessiste de « la grande noirceur » : 1930 - 1960. De nouveaux défis se posent au mouvement syndical.

[Retour à la table des matières](#)

À propos de la période qui précède, j'ai mentionné le rôle très important joué par l'Église catholique dans l'organisation des travailleurs au Québec. Dans le processus d'industrialisation capitaliste, l'Église a senti son pouvoir et son insertion dans la dynamique sociale remis en question et elle tente de le conserver en organisant, ceux qui, happés par le travail en industrie, se déplacent de la campagne vers la ville, de la paroisse vers l'industrie. C'est là une des raisons majeures qui explique le rôle qu'elle a joué dans la mise sur pied de la C.T.C.C.

Dans les années 30 et les décennies suivantes, qu'est-ce qui justifie cette volonté de l'Église catholique de rester présente dans la lutte des travailleurs ? C'est là une transformation d'ordre économique qui suscite une nouvelle confrontation des forces sociales en jeu au niveau sociétal : la crise économique de 1929, qui entraîne chez les travailleurs une insatisfaction grandissante et éventuellement la remise en question du système économique capitaliste. Pour contrer cette possibilité, un groupe d'intellectuels catholiques et Jésuites,

regroupés sous le nom de l'École Sociale Populaire, va se constituer en noyau idéologique du syndicalisme catholique et va proposer un « programme de Réforme Sociale ». De plus, ce noyau loin de limiter son action au mouvement syndical, propose un *Programme de Restauration Sociale*, rédigé en 1933, au moment crucial de la crise économique. Ce programme servira de guide d'action au syndicalisme catholique mais son principal usage sera de définir la base du programme politique de l'Action Libérale Nationale, groupe politique qui se joindra au Parti-Conservateur pour former en 1935, l'Union Nationale, parti politique dirigé par Maurice Duplessis qui prendra le pouvoir en 1936 pour le conserver pendant près de vingt ans.

La C.T.C.C. se réfère à un discours marqué par le corporatisme et le nationalisme (dont la définition demeure, encore aujourd'hui, hésitante quant au contenu qu'il recouvre) que traduit sa pratique d'implantation et de luttes. Le C.M.C.T., par ailleurs s'est implanté surtout dans des secteurs économiques dont la rentabilité est directement liée au développement du capitalisme américain⁸. Il fait sienne l'idéologie du libéralisme économique et de la démocratie industrielle. Les revendications et les formes de luttes menées par les travailleurs syndiqués suivent de très près celles des travailleurs américains de l'A.F.L.

Quel développement le mouvement syndical va-t-il connaître pendant cette période ? Durement frappé par la Crise, le mouvement syndical va se ressaisir et connaître une grande expansion au moment de la seconde guerre mondiale. Entre 1939 et 1943, les effectifs syndicaux augmentent de 83% et en 1945, ils compteront pour 20% de la main-d'œuvre active, en 1960 pour 30%. Quant aux organisations syndicales canadiennes, elles vont connaître les effets de la scission survenue aux U.S.A. en 1936 au sein de l'A.F.L. La majorité des unions internationales, liées à l'A.F.L., se retrouvent dans le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (C.M.T.C.) et dans sa nouvelle aile québécoise, la Fédération Provinciale du Travail du Québec (F.P.T.Q.) l'ondée en 1937. Les autres unions internationales, plus militantes, vont se regrouper, à partir de 1936, au sein du « Congress of Industrial Organizations » (C.I.O.). Elles seront expulsées du C.M.T.C. en 1940 et elles vont alors rejoindre les rangs du Congrès pancanadien du travail pour former le Congrès Canadien du Travail (C.C.T.). Les premiers syndicats d'enseignants apparaissent en 1936 pour former en 1946, la Corporation des instituteurs catholiques, l'actuelle Centrale de l'Enseignement du Québec (C.E.Q.). Il faut ajouter à ces organisations syndicales déjà mentionnées, la Ligue d'Unité Ouvrière, organisation communiste qui, de 1929 à 1935, regroupera 40,000

⁸ En 1930, 61% du capital investi au Québec est américain.

membres au Canada et au Québec et dirigera, entre autres, la première grève des midinettes de Montréal et celle des mineurs de la « Noranda Mines » dans laquelle plusieurs travailleurs immigrés sont impliqués. Cette organisation syndicale va disparaître après 1935, sous le coup de la loi du Cadenas proclamée par le régime Duplessis interdisant toute propagande communiste sous peine d'emprisonnement.

Le mouvement gréviste de la période 1931-1945 a connu une très grande ampleur surtout si on le replace dans le contexte de-la crise économique et dans celui de la collaboration à l'effort de guerre qui lui a succédé. On compte 667 grèves, surtout pendant la seconde guerre mondiale, dans la région de Montréal. Elles portent davantage sur des revendications d'ordre économique visant à l'amélioration immédiate des salaires et conditions de travail. En 1937, les travailleurs syndiqués de la C.T.C.C. déclenchent leurs premières grandes grèves impliquant 10.000 travailleurs du vêtement à l'emploi de la Dominion Textiles d'une part et, d'autre part, les ouvriers des chantiers navals de Sorel. Dans les deux cas, les syndicats catholiques doivent céder devant les interventions multiples du gouvernement qui se fait l'allié direct du patronat. Ces grèves marquent cependant un moment important dans la prise de conscience syndicale des travailleurs affiliés à la C.T.C.C.. À partir de ce moment, et surtout avec la grève de l'amiante qui a lieu en 1949, la C.T.C.C. connaît un important tournant tant au niveau de son idéologie syndicale qu'au niveau de sa pratique dans les luttes ouvrières. La C.T.C.C. rompt avec le régime Duplessis et s'engage dans une série de luttes ouvrières qu'elle mène avec acharnement et combativité. Cette grève de l'amiante⁹ entraîna le débrayage de 5.000 travailleurs des mines d'Asbestos et de Thetford Mines. La grève dura 5 mois et conduisit les travailleurs dans une série d'affrontements sérieux avec les compagnies américaines propriétaires des mines, dont la Johns-Manville de New-York, avec le gouvernement Duplessis, et la police provinciale venue sur les lieux à la demande des employeurs. Les principales revendications des travailleurs concernaient la hausse de leurs salaires, la mise en place de dispositifs contre la poussière d'amiante pour prévenir l'amiantose, l'insertion d'une clause de sécurité syndicale et des bénéfices marginaux. Cette grève fut marquée par des moments très violents, la police procédant à des arrestations et à des perquisitions chez les travailleurs. Le clergé, bien que divisé sur la question, lança un appel et une campagne de secours en faveur des grévistes. Plusieurs membres du haut-clergé s'éloignèrent de Duplessis pour promouvoir les revendications des travailleurs. Monseigneur Charbonneau, alors évêque de Montréal fit, en chaire, une déclaration qui est encore

⁹ Pour une analyse de cette grève, voir : David, Hélène, La grève et le bon Dieu : la grève de l'amiante au Québec in *Sociologie et Sociétés*, vol. 1, no 2, nov. 1969, P.U.M., pp. 249-277.

présente dans la mémoire de bien des grévistes et citoyens : « La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement et quand il y a une conspiration pour écraser la classe ouvrière, c'est le désir de l'Église d'intervenir. Nous voulons la paix sociale, mais nous ne voulons pas l'écrasement de la classe ouvrière ». À la suite de cette intervention, les grévistes furent plus déterminés que jamais à continuer la lutte. Le lendemain, le Gouvernement fit proclamer la loi de l'émeute interdisant tout rassemblement. La police se servit de ce règlement pour arrêter et brutaliser des centaines d'ouvriers. La grève prit fin sur une entente partielle prévoyant que les clauses sur lesquelles il n'y avait pas eu d'accord soient soumises à l'arbitrage. Le rapport du président du tribunal d'arbitrage fut très peu favorable aux grévistes de sorte que la victoire partielle des grévistes doit surtout être comprise comme une victoire quant aux effets de transformation idéologique de la conscience des travailleurs notamment en ce qui concerne leur compréhension des rapports étroits qui se sont manifestés au Québec, entre le patronat américain, le gouvernement du Québec et l'appareil policier provincial. La distance prise par le haut-clergé québécois par rapport au gouvernement Duplessis est aussi à noter. Hélène David émet à ce sujet l'hypothèse suivante ¹⁰ : « bien que la grève de l'amiante ait été un conflit industriel qui a opposé 5.000 mineurs aux sociétés minières ainsi qu'au gouvernement qui soutenait ces dernières, le conflit de l'amiante recouvre en fait deux affrontements de nature très différente : le conflit de classe dans une situation industrielle se double d'une lutte de pouvoir entre la hiérarchie religieuse et l'État ». Cette grève aura donc cristallisé un moment crucial du développement de la société québécoise où l'État « montre son vrai visage », où l'État « n'est plus arbitre », mais où il « se range du côté des dominants dans la lutte des classes ». ¹¹ À la suite de cette grève, plusieurs autres grèves très dures, auront lieu. Citons les principales : la grève des marins de 1949 entraînant une lutte sans merci entre un syndicat communiste et une union internationale, la grève des cheminots de 1950 impliquant 13.000 itinérants des compagnies des chemins de fer, la grève du textile à Louiseville en 1952, la grève de Murdochville et la grève de l'Alcan en 1957, la grève du journal La Presse en 1958, la grève de la chaîne de télévision Radio-Canada à Montréal en 1959.

À la suite de la fusion de l'A.F.L. et du C.I.O. en 1956 aux U.S.A., le Congrès des Métiers et du Travail du Canada se joint au Congrès Canadien du Travail pour former l'actuel Congrès du Travail du Canada (C.T.C.), centrale autonome vis-à-vis de l'A.F.L.-C.I.O. En 1957, une branche du C.T.C. s'organise au Québec et prend le nom de Fédération des Travailleurs du

¹⁰ David, H., op. cit., p. 256.

¹¹ David, H., op. cit., p. 267.

Québec (F.T.Q.). Elle n'a pas les pouvoirs d'une centrale syndicale et elle est, à cette époque, ni plus ni moins qu'un bureau d'organisation pour le C.T.C. Elle mènera des luttes dans les années '60, visant à l'accroissement de son pouvoir et de son autonomie par rapport au C.T.C.

Mentionnons, en terminant sur cette période, que celle-ci aura été marquée par une législation fortement anti-ouvrière. Suivant l'exemple de la loi Taft-Hartley votée en 1947 aux U.S.A., Duplessis fait voter le « règlement no 1 » de la Commission des Relations Ouvrières du Québec par lequel celle-ci a les pouvoirs d'accréditer un syndicat ou de le démettre. En 1949, toujours sur le modèle de la loi Taft-Hartley, le premier ministre présente au Parlement un premier projet de Code du Travail qu'il nomme « Bill 5 ». A la suite de vives oppositions du mouvement syndical, il sera contraint de le retirer; il arrivera cependant au même résultat en faisant voter séparément les articles du Code par le biais de lois éparses. De plus, toute grève dans le secteur public est interdite sous peine de perte de l'accréditation syndicale. C'est aussi ce qui attend un syndicat soupçonné de compter, parmi ses membres, des communistes ou « présumés communistes ».

En 1959, Duplessis meurt et l'espoir de voir de grandes transformations sociales surgir au Québec, renaît. C'est l'amorce de la période de la « Révolution tranquille » que l'on connaîtra dans les années qui vont suivre.

4. Le mouvement syndical dans le contexte de la Révolution tranquille de 1960 et de la récession économique des années 70.

[Retour à la table des matières](#)

Je n'évoquerai pas ici le contexte politique qui a marqué ce que l'on a nommé au Québec, la « Révolution tranquille »¹². Je rappelle brièvement que cette période coïncide avec une phase d'expansion cyclique du système capitaliste, que de 1960 à 1967, le pourcentage des capitaux américains dans l'ensemble des investissements étrangers au Québec comte pour plus de 80% et que le secteur tertiaire devient dominant en regroupant plus de 60% des tra-

¹² Je renvoie les lecteurs à l'article de Dorval Brunelle publié dans ce même numéro.

vailleurs. Ce gonflement du secteur tertiaire est dû à l'extension de l'appareil d'État et à la prise en charge par l'État des réseaux scolaire et hospitalier, antérieurement sous la responsabilité des communautés religieuses. Par ailleurs, 30% des travailleurs sont dans le secteur manufacturier et 8% dans l'agriculture, les forêts et les mines.

Le Parti Libéral, dirigé par Jean Lesage, succédera au régime conservateur de Duplessis. Il conservera le pouvoir jusqu'en 1966, année où il sera battu à nouveau par l'Union Nationale, dirigé par Daniel Johnson, pour le reprendre en 1970 avec Robert Bourassa à sa tête. Les plus grandes réformes initiées par le Parti Libéral se résument à l'introduction de l'assurance-hospitalisation en 1961, à l'extension de l'enseignement public et gratuit jusqu'au niveau universitaire, à la création d'un Ministère de la Fonction publique et à la refonte du Code du Travail. Un vaste mouvement de déconfessionnalisation et de laïcisation s'inscrit à travers ce programme de réforme. Les organisations syndicales qui, sous Duplessis, avaient pris une distance critique, vont momentanément donner leur confiance au gouvernement libéral en acceptant de participer aux organismes de gestion économique qu'il met sur pied. C'est ainsi qu'elles délègueront des représentants au « Conseil d'Orientation économique », à la « Caisse des dépôts et de placements » et à la « Société générale de Financement ».

Parallèlement au développement du secteur public, la syndicalisation de ses employés connaît un développement spectaculaire. Le taux de syndicalisation passe de 30 à 35% entre 1960 et 1966 et 75% des nouveaux syndiqués viennent du secteur des services. La Confédération des Syndicats Nationaux (C.S.N.) qui a pris ce nouveau nom à la suite de la déconfessionnalisation de la Centrale récolte l'ensemble de ces nouveaux syndiqués et double ainsi le nombre de ses membres en 6 ans. Quand à la F.T.O., elle regroupe en 1966, 325.000 syndiqués venant surtout du secteur privé et dont les syndicats locaux sont affiliés soit aux unions internationales, soit aux syndicats canadiens, Elle tentera, pendant cette période, de gagner le plus d'autonomie possible par rapport à l'organisation-mère le C.T.C., de telle sorte qu'aujourd'hui, la F.T.Q., même si elle n'a pas le statut reconnu de centrale syndicale québécoise, y joue un rôle similaire.

Dans la première moitié des années 60, soit de 1960 à 1966, le nombre de grèves passe de 38 à 137 et il rejoint, sur une base annuelle le nombre de grèves déclenchées pendant la seconde guerre mondiale. En 1965, le Code du Travail inclut la reconnaissance du droit de grève dans le secteur public et para-public. Il y avait déjà eu, en 1963, une première grève illégale en milieu hospitalier. Ce qui conduisit le gouvernement à inclure dans le Code du travail

l'article 99 sur le maintien des services essentiels. Cet article permet au gouvernement d'interdire une grève pendant 80 jours dans les services publics si la santé, la sécurité publique ou l'éducation d'un groupe d'élèves sont menacés. L'interprétation de cet article sera l'objet de luttes très dures entre les syndicats et l'État. L'année 1964 marque le début de toute une série de grèves dans le secteur public et para-public : 4.000 employés de la Régie des alcools font une grève de près de 10 semaines ; les ingénieurs de l'Hydro-Québec demeurent en grève pendant 5 semaines. Le 4 janvier 1966, la première grève légale des enseignants est déclenchée, suivie l'année d'après d'un vaste mouvement lancé par la C.E.Q. (Corporation des enseignants du Québec, anciennement C.I.C.) qui concerne plus de 15.000 syndiqués. À la suite de cette grève, le gouvernement émet une loi spéciale, le Bill 25, qui oblige les enseignants à retourner au travail et fixe par décret, leurs conditions de travail et de salaires; l'État, donc se durcit et intervient dans les conflits qui l'opposent à ses employés, en tant qu'employeur. C'est un tournant dans les négociations du secteur public où l'un des partenaires joue le rôle d'employeur et de législateur. C'est de plus en plus par la loi que l'État impose les termes de ses propositions de négociation. En 1968, il créera le Ministère de la fonction publique chargé de négocier avec les employés de l'État et d'imposer une politique salariale gouvernementale, similaire pour tous : fonctionnaires, employés des Sociétés d'État et enseignants. Pour répondre à cette intervention politique de l'État, les organisations syndicales lancent successivement des manifestes dans lesquels elles dénoncent le caractère de classe de l'État. La F.T.Q. propose le sien : « l'État, rouage de notre exploitation » à son congrès de 1971, alors que la même année, la C.S.N. publie deux textes fort importants : « Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système actuel » et « Ne comptons que sur nos propres moyens », la C.E.Q. sort un livre blanc sur l'action socio-politique et le « Manuel du premier mai : pour une journée au service de la classe ouvrière ».

En même temps, que se poursuit le mouvement de radicalisation des travailleurs du secteur public et para-public, de nombreuses grèves éclatent dans le secteur privé. Pour la seule année de 1969, 141 grèves éclatent impliquant 103.000 travailleurs. L'une des grèves les plus longues durera 13 mois à l'usine d'embouteillage Seven-Up de ville Mont-Royal. La récession économique suivie de la crise, la multiplication des injonctions et des lois spéciales, le gel des salaires, tous ces facteurs vont entraîner la mobilisation politique de l'ensemble des travailleurs.

En 1972, le premier front commun des employés des services publics est organisé et le 28 mars de cette même année, une première grève générale de 24 heures est déclenchée à travers le Québec par les 2 10.000 travailleurs de

ce secteur. Quelques jours plus tard, c'est la grève générale illimitée qui durera 10 jours pendant lesquels les travailleurs recevront de multiples injonctions qu'ils ne respectent pas. Le 21 avril, le Gouvernement Bourassa vote une loi spéciale, le Bill 19, pour briser le mouvement de grève. Encore une fois les travailleurs décident de ne pas obéir à la loi et ils retourneront au travail à la demande des présidents des trois centrales syndicales. Ces derniers, soit respectivement Marcel Pépin de la C.S.N., Louis Laberge de la F.T.Q., et Yvon Charbonneau de la C.E.Q. seront condamnés, par le Gouvernement Bourassa, à un an d'emprisonnement pour avoir recommandé de défier les injonctions. Plusieurs milliers de travailleurs vont alors débrayer pour demander la libération de leurs dirigeants syndicaux. Ceux-ci seront libérés deux semaines après leur emprisonnement mais, par décision de la Cour d'Appel, ils retourneront à nouveau en prison le 2 février 1973 pour y demeurer jusqu'au 16 mai de la même année.

Ce premier Front Commun aura permis d'obtenir un salaire de base pour les 50.000 plus bas salariés des services publics. Cette même année, en juin une nouvelle organisation syndicale naît d'une scission au sein de la C.S.N., la Centrale des Syndicats démocratiques, (C.S.D.). Ses dirigeants s'opposent à l'orientation de gauche de la C.S.N. et décident de quitter la centrale en emmenant avec eux 30.000 membres des secteurs du bâtiment et du bois, du textile et du vêtement principalement. Se joignent à eux, les 2.200 travailleurs des mines d'amiante, jadis syndiqués combattifs de la célèbre grève d'Asbestos dont nous avons parlé précédemment.

En 1975-76, un nouveau front commun des travailleurs des secteurs public et para-public s'organise. Il n'a pas les mêmes succès que le premier : à travers une négociation lente, il s'effrite peu à peu. Les employés du Ministère des Affaires Sociales (secteur hospitalier principalement) déclenchent seuls une grève illimitée. Au bout de 48 heures, ils réussissent à négocier une convention collective acceptable et à augmenter considérablement le salaires de base des plus bas salariés. Avant d'en arriver là, le Front Commun avait déclenché plusieurs grèves de 24 heures, désobéi aux injonctions et défié deux lois spéciales ordonnant le retour au travail. A cette lutte du Front Commun dans le secteur public, il faut ajouter plusieurs grèves dans l'entreprise privée impliquant des multinationales comme, par exemple, la « Firestone » (grève de 10 mois), la « Gypsum » (grève de 20 mois) et la « United Aircraft » (grève de 21 mois).

La baisse du salaire moyen réel des travailleurs engendrée par l'inflation sera aussi à l'origine de luttes importantes menées par les travailleurs. Les 22 et 23 mars 1974, un « sommet syndical » est convoqué, réunissant près de 400

dirigeants et militants de la F.T.Q., de la C.S.N. et de la C.E.Q., ainsi que de l'U.P.A. (Union des producteurs agricoles) et des A.C.E.F. (associations coopératives d'économie familiale). Il a comme objectif de lancer un mouvement de réouverture des conventions collectives pour négocier l'indexation des salaires au coût de la vie. Plusieurs syndicats obtiendront gain de cause. Ce même mouvement engendrera une très forte résistance de la part des travailleurs au programme de contrôle des salaires mis en place par le gouvernement fédéral dirigé par Trudeau et appliqué au Québec par le Gouvernement Bourassa. Le mouvement syndical s'est battu pour exiger le retrait de ces lois (C-73 et 64). Plusieurs manifestations auront lieu à Ottawa à cet effet et le jeudi 14 octobre 1976, 250.000 travailleurs du Québec parmi 1. 2 million de syndiqués canadiens participent à une journée de grève générale contre le gel des salaires. Il semble que ce soit la première grève générale de cette ampleur dans l'histoire du mouvement ouvrier canadien et nord-américain.

C'est dans ce contexte que, le 15 novembre 1976, le Parti Québécois allait prendre le pouvoir. Il décide de ne plus appliquer la loi 64. Quels allaient être les rapports entre les P.Q. et les organisations syndicales ? quel déplacement allait-on voir s'opérer dans les enjeux de la société québécoise ? comment ces nouveaux enjeux allaient-ils modifier les orientations politiques des organisations syndicales ? ¹³ Autant de questions qui tissent l'histoire présente et dont les réponses sont déjà en germe dans la quotidienneté de la vie politique québécoise.

il va sans dire que nous n'aurons réussi, dans un si bref exposé, qu'à tracer les grandes lignes du mouvement syndical québécois. Nous aurons dit peu sur l'action politique ouvrière et peu sur la condition ouvrière. Cette histoire est encore, en grande partie, à faire au Québec, mais il est à souhaiter qu'une meilleure connaissance, même partielle, de l'histoire de notre peuple suscite une meilleure compréhension des luttes qu'il mènera dans un avenir rapproché.

¹³ À ce sujet, voir, l'article de Louis Fournier, dans le présent numéro.

1) **STATISTIQUES SUR LE TAUX DE SYNDICALISATION AU QUÉBEC**
(Année 1977)

a) <i>F.T.Q.</i>	280.000 membres
b) <i>Autres unions internationales implantées au Québec</i>	70.000 membres
c) <i>C.S.N.</i>	170.000 membres
d) <i>C.E.Q.</i>	70.000 membres
e) <i>C.S.D.</i>	45.000 membres
f) <i>taux de syndicalisation :41% des travailleurs.</i> (Ce taux est l'un des plus élevé en Amérique du Nord)	

2) **BIBLIOGRAPHIE DE BASE**

- a) *Desrosiers, R. et Héroux, D.* Le travailleur québécois et le syndicalisme. Montréal : Presses de l'Université du Québec, 1973 (2e édition).
- b) *Harvey, Fernand* Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec. Montréal : Éditions du Boréal Express, 1973, 226 pages.
- c) *Lipton, Charles* Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec (1827-1959). Montréal: Éditions Parti-Pris, 1976, 500 pages
- d) *Piotte, Jean-Marc et als*, Les travailleurs contre l'état bourgeois, (avril et mai 1972). Montréal: Éditions L'Aurore, 1975, 275 pages.
Piotte, Jean-Marc Le syndicalisme de combat. Montréal : Éditions Coopératives Albert St-Martin, 1977, 267 pages.
- e) *Tremblay, Louis-Marie* Le syndicalisme québécois (1940-1970), Presses de l'Université de Montréal, 1972, 286 pages.
- f) *Thwaites, James et Leblanc, André* Le monde ouvrier au Québec (bibliographie), Presses de l'U. du Québec, 1976.

3) ORGANIGRAMME DES ORGANISATIONS SYNDICALES

